

LE CHASSEUR VAROIS

F.D.C. VAR



CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

LA CHASSE LE DIMANCHE

LA GLU EST SAUVÉE !



Fédération Départementale des Chasseurs

Var (83)

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU VAR

PLACE GEORGES CLÉMENTEAU

21, RUE DE TIELT - 83170 BRIGNOLES

T. + 33 (0)4 94 80 06 95 - F. +33 (0)4 94 59 54 35

WWW.FDC83.COM CONTACT@FDC83.COM

SOMMAIRE

- 4 FDCV, CONGRÈS 2016
- RÈGLEMENTATION**
- 10 LA GLU EST SAUVÉE !
- 11 CHASSE LE DIMANCHE
- 13 NOMINATION À L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
- VIE DES SOCIÉTÉS**
- 14 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AVCM
- 15 JOURNÉE NETTOYAGE DE LA FORÊT CABASSOISE
- JOURNÉE DE LA CHASSE À BRIGNOLES
- 17 DÉPART À LA RETRAITE DE BERNARD BAUDIN
- CHASSEURS EN VUE**
- 18 AMICALE DES CHASSEURS VAROIS, LA PRATIQUE DU CHILET
- EQUIPE DU BLAVET, JOURNÉE DE FERMETURE À ROQUEBRUNE
- FÊTE DE LA CARTOUCHE À LA VERDIÈRE
- EN BREF**
- 19 ONCFS, NOUVEAUX DIRECTEURS
- CONCOURS**
- 20 AICO : IMITATION DU CHANT DES OISEAUX

I N F O R M A T I O N S U T I L E S	Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) Tél. : 01.41.09.65.10 www.chasseurdefrance.com
	Office National des Forêts (ONF) Tél. : 04.98.01.32.50 www.onf.fr
	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) Tél. 04.94.68.76.59 www.oncfs.gouv.fr
	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) - Toulon Tél. : 04 94 46 83 83
	IMPCF Tél. : 04.66.35.93.15 www.impcf.fr
	Association d'Imitation du Chant des Oiseaux (AICO) Tél. : 06.27.68.54.46 www.aico-oiseaux.com Email : aico@sfr.fr
	Les lieutenants de Louveterie du Var Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11 Le Président M. SAMAT Emile
	Fédération des Gardes Particuliers du Var Tél. : 06.88.97.69.64 www.123siteweb.fr/FDGPV83/ Email : bernard.gerard83@gmail.com
	Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV) Tél. : 06.18.96.45.10 www.apav83.com Email : piégeurs-du-var@apav83.com
	Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert) Lionel QUENO Tél. : 06.03.83.28.56
	ANCGG Gérard ARNOULT Tél. : 06.07.56.58.01 Www.ancgg.org/ad83/ Email : arnoulgtge@wanadoo.fr
	UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge) Le Président M. BRIATORE Jean-Louis Route de Brignoles, Quartier l'Isclé 83570 CARCES Tel. : 06.26.31.85.15 www.unucr.fr

ÉDITEUR DE PUBLICATION

FDCV - DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF :
MARC MEISSEL, PRÉSIDENT DE LA F.D.C.V.

IMPRESSION

IMPRIMERIE JOUBERT
ZI TÈRE AVENUE - 6001 M - BP 647 - 06517 CARROS CEDEX

© PHOTOS FDCV, DR, CHRISTEL HELSTROFFER

ADMINISTRATION, RÉDACTION, RÉGIE PUBLICITÉ, PETITES ANNONCES

CHRISTEL HELSTROFFER - 100, ALLÉE DES HARKIS -
RÉS. JARDIN D'ALEXANDRE 83700 SAINT-RAPHAËL
TÉL. 07 88 57 84 82 - MAG@FDC83.COM

COMPOSITION, MONTAGE, GRAPHISME

AGENCE TWINPALMS COMMUNICATION WWW.TWINPALMS.FR

DÉPÔT LÉGAL : ISSN 2428-7253



ÉDITO



LE MOT DU PRÉSIDENT

NOUS AVONS GAGNÉ !

C'est avec une très grande satisfaction que je débute mon édito suite à la très grande victoire que nous avons obtenue sur le maintien de la chasse à la glu. Après 2 ans de lutte avec le collectif glu et je tiens particulièrement à remercier Madame Christelle Savelli Directrice de la Fédération du Vaucluse, Monsieur Marc Allione, Président de l'Association Imitation du Chant des Oiseaux, Monsieur Eric Camoin, Président des Chasses Traditionnelles à la grive, Monsieur Daniel Portalis Président du Groupement des Chasseurs Provençaux, les Fédérations Départementales des Chasseurs de notre région, la Fédération Régionale des Chasseurs Provence Alpes Côte d'Azur ainsi que la Fédération Nationale des Chasseurs, pour le combat que nous avons mené avec une rare intensité. Tout d'abord auprès des sénateurs qui avec une majorité écrasante ont rejeté l'amendement interdisant la chasse à la glu. Puis par une pression constante, voire un « harcèlement » auprès des députés pour en arriver au rejet définitif de l'amendement Abeille par 28 voix contre 9. Par un travail considérable, une très grande pugnacité dans la détermination à obtenir un résultat favorable, nous avons pu convaincre une partie de nos parlementaires afin qu'ils rayent de la carte l'article interdisant cette magnifique chasse traditionnelle qu'est la chasse aux gluaux. Merci Madame et Messieurs les Parlementaires. Je me dois de citer les Sénateurs Messieurs Pierre-Yves Collombat, Hubert Falco, les Députés Madame Josette Pons, Messieurs Olivier Audibert Troin et Philippe Vitel pour le département du Var qui ont été présents au moment opportun et avec beaucoup d'abnégation pour que notre chasse traditionnelle à la glu soit durablement préservée.

L'actualité cynégétique s'est poursuivie lors de notre congrès départemental, le 16 avril dernier à La Crau, quelle belle manifestation ! 600 représentants des sociétés de chasse, une administration préfectorale ayant pris des positions contraires à nos aspirations, une tenue exemplaire de tous les représentants cynégétiques que je tiens à remercier pour leur politesse et leur respect de l'autorité préfectorale.

En effet, malgré un arrêté « assassin » concernant l'autorisation du tir de nuit pour le monde agricole, les représentants cynégétiques lors de notre Assemblée Générale ont été dignes et ont écouté respectueusement le représentant préfectoral, qu'ils en soient grandement remerciés.

Tout n'est pas gagné mais nous sommes dans une phase de reconquête car au cours de l'exercice 2015-2016 le monde cynégétique varois et particulièrement les chasseurs de grand gibier ont apporté la preuve de leur compétence, de leur disponibilité et de leur engagement pour que l'équilibre agro-sylvo-cynégétique puisse être respecté pour le bien de tous.

Sachez qu'au travers de notre fédération tout est mis en œuvre pour que l'on accompagne tout ceux et toutes celles qui subissent des préjudices au travers des populations de grand gibier en général et du sanglier en particulier. Nous faisons le maximum pour que la fédération soit l'interlocuteur privilégié des agriculteurs par le financement partiel des clôtures électriques et des particuliers par le conseil et la vente au tarif privilégié du matériel de protection.

J'ai évoqué au travers de l'actualité les deux sujets qui étaient à mes yeux les plus importants mais nombreux sont ceux sur lesquels dans les jours, les semaines et les mois à venir nous aurons à nous prononcer et pour lesquels nous devons prendre des positions : plans de chasse, arrêtés d'ouverture et de clôture, dossier migrateurs, problèmes concernant le gibier d'eau (en particulier les oies)

Bien que la fermeture de la chasse vienne juste d'avoir lieu (le 31 mars pour toutes les espèces) nous sommes déjà aujourd'hui à la veille de l'ouverture 2016-2017 (tir d'été du brocard, arrêtés concernant la chasse au sanglier...). Une nouvelle saison va donc débuter ; je vous souhaite à tous d'en profiter au maximum et je vous remercie pour toute l'attention que vous avez apporté à tous les problèmes qui ont émaillé l'année 2015-2016, ainsi que vos multiples interventions pour défendre la chasse.

En Saint Hubert, je vous souhaite un excellent début de saison de chasse 2016-2017.

Bien amicalement,

Le Président, Marc Meissel



Les chasseurs membres de la Fédération départementale des chasseurs du Var se sont réunis le 16 avril 2016 à l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui se tenait dans la vaste salle de l'Espace Culturel Jean-Paul Mauric, à La Crau.

C'est devant une salle comble que Marc Meissel, le Président de la FDCV a prononcé l'ouverture de la séance et propose de prendre, pour l'assemblée générale, le même bureau que celui du conseil d'administration de la fédération. Aucune opposition ne sera formulée.

Il fait ensuite lecture de l'ordre du jour et insistera sur la présentation et l'élection des candidats aux postes d'administrateurs en précisant que cette année est l'année du renouvellement de la moitié du conseil d'administration, soit huit membres. Il fera également ressortir dans l'ordre du jour la présentation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) en rappelant que celui-ci arrive à terme ce 30 juin et donc à partir du 1^{er} juillet le nouveau schéma rentrera en vigueur pour une nouvelle période de six ans.

Puis on observera une minute de silence en hommage aux chasseurs disparus au cours de l'exercice précédent.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Goletto, président de la société de chasse de La Crau et à Monsieur Simon, maire de La Crau qui accueillent en sa commune ce congrès. On passera ensuite aux remerciements des présents dont tout particulièrement M. ROUX, Président du syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteur du Var pour son article sur le « Dimanche à la chasse » et aux excuses des absents.

S'agissant du compte-rendu de l'assemblée générale du 18 avril 2015, à Hyères. Il n'y aura pas d'intervention d'aucune sorte à propos de son contenu qui est conservé sans changement.

COMPTE RENDU MORAL 2015

Par Marc Meissel

Nous avons eu six réunions de secteur. Les seize administrateurs de la fédération ont été présents, ainsi que les cinq candidats qui ne sont pas administrateurs. Quatorze louvetiers nous ont accompagnés dans ces réunions qui ont réuni cent trente sociétés communales, deux excusées, cinquante sociétés privées et enfin huit sociétés intercommunales aux GIC.



Le Président a énuméré ainsi les questions soulevées, notamment à propos des dossiers chauds du moment. (ci-dessous les questions soulignées seront développées plus bas dans cette assemblée générale).

- Les problèmes liés à la prolifération du loup. Des nouvelles formations loup vont être envisagées par la fédération. Dès l'accord de Mr Mathieu de l'ONCFS. Inscrivez-vous ! incite Marc Meissel.
 - L'extension du périmètre d'agrainage.
 - Les tirs individuels du sanglier, tir de jour et maintenant tir de nuit.
 - L'utilisation des GPS pour le suivi des chiens.
 - Des subventions cynégétiques,
 - Des prédateurs,
 - Des questions concernant l'Office national des forêts et l'entretien des pistes,
 - Les futures cautions, tout ce qui concerne les conventions de location.
 - Les battues administratives chez les propriétaires
 - La délivrance des carnets de battues notamment sur les domaines privés.
 - Des frais de vétérinaire concernant les chiens. Une estimation
- du coût a été tentée et les soucis avec les assurances qui résilient systématiquement les contrats lorsqu'il y a des accidents relativement conséquents.
 - Les autorisations d'occupations temporaires concernant les territoires du conseil général.
 - La fédération va essayer d'organiser une réunion avec les autorités militaires du camp de Canjuers concernant l'utilisation des postes grands gibiers en limite du camp.
 - L'entretien des clôtures en bordures d'autoroutes est un dossier qui est récurrent et qui reste préoccupant au plan de la sécurité. Des réunions sont prévues avec Escota (Vinci autoroute) pour avancer sur le sujet.
 - La sécurité abordée dans le schéma avec le port pour tout chasseur en mouvement d'éléments oranges,
 - Dans certains secteurs, la délivrance des carnets de petites battues qui est parfois contestée par les sociétés locales.
 - La question des sociétés de chasse dans le cadre de la fusion des communes. Pas de réponse claire dans les textes obtenue pour savoir à qui appartiendrait le droit de chasse. Un travail va être fait dans un avenir proche.
 - Tir du chevreuil du mardi au vendredi. Un plan de chasse existe, les quotas ne changeront pas. Ils sont fixés annuellement par la commission départementale.
 - La commission « Avenir de la Chasse » une réunion se tiendra avant le 30 juin.
 - Une société privée pose des soucis de voisinage avec des sociétés adhérentes à la fédération pour la récupération des chiens sur ses terres. La fédération va essayer d'intervenir.
 - Arrêté expérimental chevrotine. Celui-ci est toujours sous le coude du ministère et il ne se passera vraisemblablement rien avant l'année prochaine.

Les économies qui ont pu être faites sur le magazine « le Chasseur Varois ».

Nous étions depuis des années liés avec « En Pays Varois », le magazine agricole. Après appel d'offre en 2014, pour l'année 2015, la parution de quatre numéros nous a coûté 58 000 € contre les 114 000 € quand nous paraissions avec « En Pays Varois ». On a donc diminué le coût du journal de 50%. Les administrateurs doivent s'investir beaucoup plus au travers des comités de rédaction et de relecture, mais cela vaut quand même le coup.

Le coût du permis de chasser

En ce qui concerne le permis de chasser on avait voté une diminution du coût du premier permis. La taxe fédérale était de 30 € pour les nouveaux chasseurs et il avait été décidé de la faire supporter à la fédération. Sur 302 reçus à l'examen en 2015, 279 ont bénéficié de cet avantage et ont donc payé 36,38 €, le permis national. Cette année, avec les augmentations opérées par l'Administration, on devrait arriver autour de 37 €. Le conseil d'administration a décidé de reconduire cette mesure pour l'année en cours. C'est un geste important pour la première année de chasse des nouveaux chasseurs.

Le dossier loup

On voit tous les jours des loups dans le Var. Il y a une augmentation certaine des populations. Dans les départements voisins, des arrêtés ont permis aux chasseurs d'effectuer des prélèvements significatifs. Dans le Var, par deux fois, l'arrêté préfectoral a été cassé (un premier pour quatre loups en septembre et un second pour trois en novembre). Soit les dossiers que nous fournissons ne sont pas corrects, soit il y a discrimination. Cela pose de sérieux problèmes dans la mesure où les populations de mouflons dans le haut du département ont été exterminées. Quant aux chevreuils, ils sont en diminution très importante dans les mêmes secteurs. Le plan de chasse à Canjuers a été divisé par deux (de 300 à 160). Le contribuable a réglé 12,5 M € pour les mesures de prévention, et atteint 2,5 M € d'indemnisation et 400 000 € pour la brigade loup. Jusqu'où cela va-t-il aller. Le loup est en train de s'installer dans de nombreux massifs du département. On ne peut donc pas dire qu'un prélèvement de trois ou quatre loups porterait atteinte à l'espèce. Il n'est pas question de faire disparaître une espèce, mais de faciliter la vie à ceux qui travaillent dans l'élevage et qui sont confrontés à ce problème au quotidien.

Proposition de suppression de deux postes à l'office national de la chasse ce n'est pas anodin

Réorganisation du conseil d'administration de l'Office national de la chasse avec le risque de suppression de deux postes concernant les représentants des intérêts cynégétiques. Avant la création officielle de l'Agence française pour la biodiversité, nomination d'un directeur par le Ministère, Monsieur Aubel était l'ancien directeur du Rassemblement des Opposants à la Chasse (ROC). Demain, si l'Agence nationale pour la biodiversité prend le pas sur l'Office national de la chasse, les redevances que l'on paie à l'État au travers du permis de chasser, n'iront plus alimenter le budget de l'Office et l'Agence française pour la biodiversité recevra l'argent des chasseurs pour mieux aller les attaquer. On en a un avant-goût avec tous les procès intentés par France Nature Environnement et le ROC qui condamnent la chasse du dimanche ou la chasse à la glu, pour ne citer que ces deux cas, pour a rriver à la disparition de la chasse. Supprimer les deux postes à l'Office n'est pas anodin. L'Office pourra, avec une majorité des deux tiers, rentrer dans le giron de l'AFB quand elle veut. Si on enlève deux postes de représentants des intérêts cynégétiques, on n'est plus loin de la majorité des deux tiers. Un travail considérable a été fait au niveau du vote de la loi et il semble que pour l'instant, la menace soit écartée. Mais sous couvert d'une mesure anodine, on était en présence d'une attaque rangée contre la chasse.

La glu

La chasse à la glu avait été supprimée en première lecture à l'Assemblée nationale par 8 voix contre 5 par l'amendement Abeille. Un collectif a été créé aussitôt par plusieurs associations et une mobilisation sans précédent s'est élevée. Le collectif s'est battu pendant un an sans que vous puissiez imaginer toute l'énergie et la pugnacité qui a été mise en œuvre. Plus de 4000 courriers envoyés, une intervention au sénat qui a permis dans un premier temps d'inverser la vapeur et d'arriver par plus de 200 voix contre 20, à annuler cet amendement. Cela étant, il fallait gagner la deuxième étape devant l'Assemblée nationale. On est même allés dans les couloirs de l'Assemblée avec le matériel pour montrer ce qu'était la glu. Car on avait dit tout et n'importe quoi sur ce mode de chasse. On a dû relever toutes ces inepties pour en faire un recueil pour les parlementaires qui nous ont soutenu jusqu'au bout. Dans le département du Var, nous avons trois mousquetaires. Ils n'étaient plus que trois du département du Var à 2h30 du matin, à l'Assemblée, quand

il a fallu rejeter l'amendement Abeille pour la dernière fois et que l'affaire soit close. Le travail a été énorme pour mobiliser 28 députés qui sont restés jusqu'à la fin pour voter en notre faveur. Il en est resté 37 et 9 ont voté contre nous. Les attachés parlementaires en avaient assez de nous entendre au téléphone ! On a tenu bon jusqu'au bout et on a gagné. C'est une grande victoire et surtout une leçon pour l'avenir. Si on était partis dans ce combat, divisés, on n'aurait certainement perdu.

Mais sur le réglementaire, on nous attend au coin du bois. On a tenu le 9 avril une réunion à Manosque et on a bien expliqué aux 400 personnes présentes qu'au niveau de cette chasse, nous nous devons d'être exemplaires. Toute bévue par un chasseur remettrait en cause le processus de validation de cette pratique.

Le dossier agrainage

Monsieur le préfet a décidé d'élargir la zone de pratique de l'agrainage. Il a reconnu le bien-fondé. Quand on a demandé que cette zone soit encore un peu modifiée et que les deux îlots dans le département soient joints, on a reçu une réponse qu'une telle extension n'était pas souhaitable compte-tenu notamment d'une pression de chasse insuffisante. Ce que nous contestons fortement. Et que par ailleurs, des représentants du monde agricole restent opposés à l'agrainage. Cela étant, certains d'entre eux y sont favorables, notamment au moment des semis. Par ailleurs une pétition qui circule entre les riverains du camp de Canjuers afin de demander l'extension aux communes limitrophes du camp. On n'a pas été totalement suivi bien que Monsieur le Préfet ait loué l'agrainage lors du conseil départemental.

Les tirs individuels du sanglier

C'est le problème de la demande du monde agricole et de la mise en place par Monsieur le Préfet des tirs de nuit dans les parcelles agricoles. On a ouvert le sanglier dans les zones critiques, en battues, à partir du 1^{er} juin, en tir d'affût également dans les parcelles agricoles suivant la réglementation (1 heure avant le lever du soleil et 1 heure après le coucher), on a une ouverture anticipée du sanglier depuis 2 ans pour l'ensemble du département au 1^{er} août au lieu du 15 août, on a étendu la période de chasse au grand gibier jusqu'au 28 février, alors que traditionnellement elle se terminait au 2^{ème} dimanche de janvier. On a eu le classement nuisible qui a permis de chasser pendant le mois de mars. Donc une pression sur le sanglier 10 mois dans l'année. On arrive aujourd'hui à plus de 25 000 sangliers prélevés en battue, dont plus de 3000 entre la mi-janvier à la fin mars.

Pendant cette même période, 6200 embryons ont été prélevés sur les laies sur le point de mettre bas. Les chasseurs ont bel et bien joué le jeu. À ce propos, certaines données sont révélatrices. Comme le nombre de chiens blessés recensés : 1271 chiens blessés (on est à 2/3 des retours de carnets), 193 tués. 406 417 € de frais de vétérinaire, que les chasseurs ont payés. Ce pour des valeurs de chiens de 226 000 € (évaluées notamment par les assurances). Avec un tel bilan, quand on vous reproche de ne pas avoir assez chassé, on atteint la limite du supportable. Monsieur le Préfet a suivi le monde agricole malgré un avis négatif des chasseurs au conseil départemental, un arrêté vient de sortir, le 5 avril, autorisant dans les parcelles agricoles sur la demande des agriculteurs. L'arrêté est assorti d'une mention selon laquelle l'Administration se dégageait de toute responsabilité quant à l'organisation de ces tirs de nuit. Notre avocat nous a, dans un premier temps, conseillé de ne pas attaquer l'arrêté général, mais d'être très attentifs aux décrets d'application. « *La Fédération devra être systématiquement consultée avant chaque ordre de chasse individuelle. S'il y a contentieux, nous ferons valoir la forme (défaut d'avis éventuel) et le fond (cas particulier du demandeur) et agirons vite, selon une procédure de référé.* » La Fédération va donc suivre avec attention la mise en place de ces arrêtés et essayer de mettre un frein à ces arrêtés de tirs de nuit. Lors du dernier conseil d'administration de la fédération, à l'unanimité, il a été décidé de ne pas payer aux agriculteurs bénéficiant de cette mesure les indemnités de perte de récoltes. Il est bien évident que comme ça a été le cas sur les attaques sur les coûts de vinification nous provisionnons les sommes non payées directement à l'agriculteur.

Les dégâts

Nous sommes passés de 700 dossiers à 381 en 2 ans. Au niveau des indemnisations, sur l'année 2014-2015, on a payé 484 000 €. On était à 1 100 000 en 2013-2014 et à 1 440 000 en 2012-2013. Pour cette année 2015 – 2016, qui se termine le 30 juin, nous en sommes à 231 dossiers pour 225 000 €. Mais on a encore beaucoup de dossiers en contentieux sur ce qui concerne les dégâts. Ce résultat est le fruit d'un travail important qui a permis de baisser le prix du timbre qu'on avait été amené à augmenter, au point que de nombreux chasseurs avaient pour un temps renoncé à chasser. Avec trois autres fédérations, le Gard, le Vaucluse et l'Aude, nous avons attaqué la décision de la Commission nationale d'indemnisation qui a souhaité mettre en place dans des secteurs dits sensibles, le fait que les chasseurs devraient poser des clôtures et les entretenir chez les agriculteurs.

On a attaqué pour plusieurs raisons : quand on parle d'entretien, il faut prendre des personnes habilitées à avoir la capacité phytosanitaire. Les chasseurs vont-ils suivre la formation pour avoir l'agrément phytosanitaire ? Ce travail ne risque-t-il pas d'être considéré comme du travail au noir ? D'où des sanctions qui pourraient éventuellement tomber. On se bat contre quelque chose qui est irréalisable. Enfin, la Commission précise que ces mesures seraient prises dans les secteurs où les dégâts seraient significatifs. Nous avons également attaqué cette mesure car elle ne précise pas ce qu'étaient des dégâts significatifs.

Les colliers de repérage GPS

C'est la porte ouverte à toutes les interprétations. En plus du collier de repérage est arrivé le collier de dressage. Le collier de dressage est autorisé pendant l'acte de chasse, mais le collier de repérage est interdit. Certains colliers réunissent la même fonction et sur ce point-là, l'Administration n'émet pas d'avis constructif. Des chasseurs se sont faits verbaliser cette année sans qu'on puisse établir que la situation qui leur est reprochée facilitait l'action de chasse. Notre avocat pense que c'est plaidable, en attendant, les chasseurs ont reçu une amende de 900 €. La Fédération va essayer de les défendre pour qu'une éventuelle décision favorable d'un tribunal fasse jurisprudence.

Siège social de la Fédération

On avait une location de la CARMJ jusqu'en 2019. Elle va libérer le local du rez-de-chaussée qui était à sa disposition. On a déjà lancé des devis sur ce local avant les appels d'offres. On souhaite y faire une vitrine du département qui en présenterait la faune et la flore, pour les scolaires et pour le grand public. Nous ferons l'inauguration du siège quand tout sera terminé. On a le temps !

En ce qui concerne le local de Draguignan, on est en train de vendre le grand appartement et de rénover le petit. Ce dernier sera soit loué, soit vendu.

Conseil Départemental

À propos du plan de chasse tout s'est bien passé et on est en phase avec l'Administration sur les attributions. Certaines attributions ont été faites à la hausse, d'autres à la baisse en fonction des demandes. Mais sur certains secteurs où le ratio du nombre de bracelets à l'hectare était trop faible, on a pu faire réajuster.

Renouvellement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est renouvelable par moitié soit 8 personnes. Parmi les administrateurs sortants, dans le secteur 1, Michel Vian, qui est à nouveau candidat ;

dans le secteur 5, Jean-Louis Briatore, qui se représente ; dans le secteur 6, André Sicard, ne se représente pas. Le candidat pour ce secteur est Marc Albineli ; dans le secteur 4, André Lauréri ne se représente pas. Les candidats pour ce secteur sont Laurent Faudon et Guy Marcantony ; dans le secteur 3, Alain Millanello, sortant, a décidé de se représenter.

En ce qui concerne les représentants des associations de chasse communales et des ACCA, Lise Cerato, sortante se représente ; Roger Ciampi ne se représente pas. Gilles Verret, président des piégeurs du Var se présente à sa place. En ce qui concerne les représentants des associations et terroirs privés, Fernand Barny ne se représente pas. Marc Allione, président de l'AICO se présente pour le remplacer.

Les lapins espagnols

On parlera de ce sujet lors de la réunion section petit gibier. On pensait que seuls les lapins espagnols étaient interdits. Or, il semblerait que même les élevages de sociétés ne seraient pas tout à fait en règle. J'ai demandé la réglementation exacte pour la détention de lapins de garenne franco français. Il y a une cinquantaine de pages à étudier, après quoi nous ferons un point sur ce dossier épineux.

BILAN FINANCIER 2014-2015

Joël Devilette, responsable du service comptable,

IL présente en quelques lignes le bilan. Après deux années déficitaires l'année 2014-2015 s'est soldée par un résultat global positif de 505 615 €. Le service général est excédentaire, tout comme le service dégât. En ce qui concerne le service général, on notera le maintien des services statutaires grâce à l'augmentation du timbre fédéral (passé de 64 à 70 €) qui a compensé les 8% de perte de ventes de timbres (1875 timbres en moins). On notera aussi une augmentation des produits financiers liée au déblocage de SICAV.

Nous avons noté une augmentation due à la validation des permis de chasser. Les charges de gestion ont fortement baissé au cours de la période. En ce qui concerne l'indemnisation des dégâts, elle baisse de 65 % par rapport à l'exercice précédent. Les charges de service baissent de 42 %. D'autre part 208 000 € sont provisionnés dans l'attente de décisions des tribunaux.

L'augmentation du prix du timbre a entraîné une chute des ventes (de 13 817 timbres à 10 014 en 2014 – 2015). Malgré cela, le résultat est quand même positif. À propos

de nos placements, nous avons réalisé une plus value de 8 900 € sur les ventes de SICAV. La trésorerie fédérale a permis d'autofinancer presque en totalité les travaux du siège. Ces dépenses ont toutefois été allégées par une subvention du conseil départemental d'un montant de 255 750 €.

Je reviens sur l'affectation des résultats car l'assemblée générale est seule à pouvoir la valider.

Nous maintenons les réserves immobilisées. Leur montant est actuellement de 2 240 800 €. Il était de 1 562 000 €, on vous propose donc de les augmenter de 678 000 € pour les remettre au même niveau que l'actif net.

Le résultat de l'exercice qui est de 505 615 € sera affecté à la réserve de gestion.

Rapport du Commissaire aux comptes, Pierre Gaultier de KPMG

Il certifie que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des résultats des opérations aux cours de l'exercice



écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Joël Devilette, responsable du service comptable



IL Présente ensuite le budget prévisionnel de l'exercice 2016 - 2017 qui est estimé à 2 613 500 €.

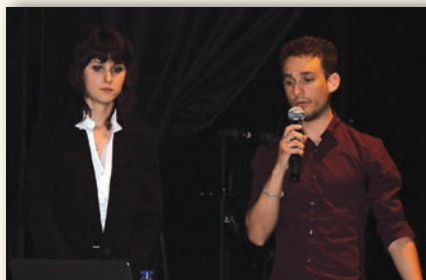
Compte tenu des résultats obtenus, il est demandé de marquer une pause dans l'augmentation du prix du timbre. Soit 80 € et 95 € pour le timbre national. On prévoit 280 timbres gratuits pour les nouveaux chasseurs, ce qui représente qu'environ 8 400 € de manque à gagner. Il est proposé de baisser le timbre grand gibier de 5 € pour l'amener à 45 €. Il est proposé d'augmenter de 1 € les bracelets plan de chasse, ainsi que les bracelets cerf qui passerait à 92 €, tous les autres bracelets passant à 27 au lieu de 26 €.

PRÉSENTATION DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

Le scrutin se tient ensuite, les votants étant appelés par le président.

PRÉSENTATION DU PROJET DU SDGC 2016-2022

Par Jennifer Taverne et Matthieu Gibert



Il est conçu par la fédération des chasseurs après avoir rencontré les institutionnels, certains obligatoires, certains facultatifs. Ensuite, c'est l'assemblée générale qui doit valider ce schéma avant qu'il soit présenté au prochain conseil départemental de la chasse et de faune sauvage et soumis ensuite à la signature de Monsieur le Préfet. Sachant toutefois que ce schéma n'est opposable qu'aux chasseurs. C'est notre schéma. Aucune question n'étant soulevée à l'issue de sa présentation, il sera adopté dans sa première mouture à l'unanimité.

LES INTERVENANTS

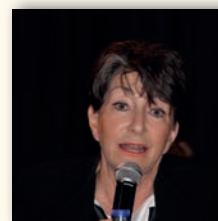
Le député Olivier Audibert Troin

La représentation nationale a travaillé à vos côtés ! Il y a eu un gros travail fait par votre fédération et nous avons travaillé ensemble pour la bonne cause. Nous avons essayé de faire passer dans l'hémicycle les messages que vous nous aviez transmis concernant notamment la chasse à la glu. Je tiens à vous dire combien nous aurons encore à nous mobiliser dans l'avenir. Je pense qu'il y a dans la population quelque chose qui nous dépasse à propos des animaux. Une mèche a été allumée et si l'on n'y prend pas garde, nous irons petit à petit vers des situations contre la chasse. Nous devons lutter pour faire vivre nos traditions et vous avez des choses à dire. Faites connaître d'avantage la chasse à l'extérieur. Nous ne voulons pas d'une société totalement aseptisée. La chasse est une tradition, mais aussi un droit qui a été donné à la Révolution, au peuple, et c'est ce droit-là que nous devons tous ensemble défendre. C'est dans ce contexte que j'ai souhaité donner une partie de ma réserve parlementaire à la Fédération des chasseurs du Var pour la rédaction d'un ouvrage sur la chasse à destination du grand public.



Josette Pons, députée-maire de Brignoles,

Le collectif pour la protection de la chasse à la glu a été très offensif, très professionnel et a donné tous les explicatifs nécessaires, et on a gagné.



Heureusement car nous étions fautifs de n'avoir pas été là lors de la première lecture. Les explications ont été décisives car nos amis à l'Assemblée, pour la plupart ne savaient ce qu'était la chasse à la glu et nous avons entendu du grand n'importe quoi. Mais c'est une affaire classée, on n'en parle plus. Votre vie de chasseur, votre vie d'association pour la chasse n'est pas un long fleuve tranquille. Chaque année il y a des nouvelles choses qui arrivent, mais sachez que nous sommes vos supporters, nous sommes là et n'avons pas du tout l'intention de vous lâcher. Par ailleurs, vous avez réussi à régler tous vos problèmes financiers et là aussi cela a été un énorme travail en particulier dans le domaine de la réduction des dégâts. Bravo aussi pour la réduction du prix des timbres. Je me souviens l'an passé avoir entendu des chasseurs furieux qui disaient qu'ils ne prendraient pas leur carte. Les choses se remettent en place grâce à votre travail.

S'agissant du siège social, je tiens à vous dire toute ma fierté de vous avoir à Brignoles et s'agissant du local CARM, on va régler le problème avant 2019. Nous sommes sur le point de pouvoir loger la CARM dans des locaux qui appartiennent à la commune. Cela étant, je félicite les nouveaux élus pour les projets qu'ils vont défendre et les anciens pour le travail qu'ils ont fait.

Merci de votre accueil et de votre invitation Monsieur le Président. Chasseurs, bonne saison de chasse et soyez toujours ce que vous êtes !

Louis Reynier, conseiller départemental, qui représente le président du conseil départemental, Monsieur Marc Giraud.



Mon canton comporte 34 communes, avec une superficie considérable, dont le camp de Canjuers et dont une grande partie est chassable. Le conseil départemental a toujours accompagné les chasseurs et nous allons continuer. La chasse représente un poids économique considérable au plan national, départemental et communal.

Armes, chiens, équipements, vétérinaires, véhicules représentent une somme que les pouvoirs publics négligent hélas trop souvent. Nous devrions donc être beaucoup mieux considérés, ce qui n'est pas le cas. C'est à vous de faire en sorte d'améliorer notre image.

S'agissant du loup, nous sommes allés à Bruxelles pour demander de proposer de modifier la directive qui considère le loup comme espèce strictement protégée et de classer simplement espèce protégée. Cela permettrait aux préfets d'avoir des arrêtés qui ne seraient plus attaqués. Notre département est hélas victime de lobbies écolos qui attaquent systématiquement les arrêtés et, le tribunal administratif les suit. Les attaques sont en augmentation. Mais il n'y a pas que les éleveurs qui sont concernés, il y a aussi le gibier. Le mouflon est particulièrement concerné, le chevreuil et aussi le petit gibier, les lièvres par exemple.

Pour terminer, je dirai qu'il faut que l'image des chasseurs doit changer et que cela ne peut être obtenu qu'en communiquant mieux afin d'être mieux considérés. Il faut montrer notre réelle image contrairement à celle que l'on veut nous donner.

Thierry Coste, lobbyiste, conseil de la Fédération nationale des chasseurs.



Il n'y a pas que la chasse à la glu et la mobilisation des parlementaires ! Je vais vous parler aussi des armes. Parce qu'il y a une loi sur la biodiversité, elle vous a beaucoup mobilisés. Depuis l'année dernière, il y a une directive sur les armes qui mobilise énormément. À plusieurs reprises, le ministre de l'Intérieur a dénoncé le lobby des armes de chasse qui bloquait les réformes européennes pour lutter contre le terrorisme ! Je cite les termes du ministre. Nous sommes mobilisés dès le lendemain des attentats de Paris pour bloquer les initiatives de la Commission européenne qui depuis trois ans ne rêvait que d'une chose, c'était de continuer à nous emmerder nous, détenteurs légaux d'armes à feu et à profiter des attentats pour ressortir tout ce qu'elle avait de bloqué dans les tiroirs. Nous avons en effet bloqué les réformes car elles se trouvaient de cible. On parle d'explosifs et de Kalachnikov, on se moque de nous. Alors il ne faut pas avoir d'états d'âme.

Je rappelle que cela fait sept ans qu'on demande une procédure claire pour neutraliser les armes. Elle vient de sortir, mais elle omet deux procédures qui sont les deux plus

efficaces – celles de l'Allemagne et celle de la France – qui n'ont pas été introduites dans le règlement. Pour faire simple, pour neutraliser une arme, on la soude de partout. L'arme devient un tas d'acier, c'est totalement ridicule. On parle de sécurité publique et on nous met en cause quand on parle de terrorisme ou de délinquance. C'est dangereux et il faut toujours se méfier des textes qui ne nous concernent pas. Car c'est finalement là qu'on se trouve directement concerné. Exemple, le texte de la loi sur la biodiversité n'avait a priori rien contre la chasse. Gardez à l'esprit qu'il faut toujours se battre, mais ce qui compte, c'est surtout qu'on gagne !

Monsieur Burlin, de l'Office national des forêts

Il fait le bilan de la relocation des chasses en forêt pendant l'exercice 2015 - 2016. Nous avons tenu nos engagements en fait ce que



nous avons dit, en nous inscrivant dans la concertation. Nous avons privilégié la relocation de gré à gré. Un seul lot dans le Var est passé en adjudication. Pour les 28 autres, on a trouvé un accord dans la discussion. Nous avons privilégié la continuité et la fidélité avec les mêmes partenaires, 100 % des lots continuent avec les mêmes locataires, y compris celui qui est passé en adjudication. 27 sur les 29 lots ont été loués à des sociétés locales. Enfin, j'ajoute que le prix moyen des chasses a baissé. Le prix moyen des chasses à l'hectare est passé de 11,30 € à 10,60 €, c'est à dire une baisse de 6 %. Cela étant cette baisse n'est pas la même pour tout le monde, pour les plus gros lots la baisse a été de 6 %, pour les plus petits, c'est à dire ceux qui sont au-dessous de la moyenne, la baisse a été de 3,4 %. Les lots vont de 5 à 8 500 hectares et l'essentiel des lots se situe autour de la moyenne.

La période de relocation s'est terminée au 31 mars. Dans certains cas on a opté pour un système de licence par lesquelles les chasseurs bénéficient d'un droit de chasser et, au bout de trois ans, ils pourront revendiquer un bail de douze ans comme les autres. Aujourd'hui la discussion sur les prix est close. Il y a maintenant un nouveau contrat plus clair qui annule et remplace les précédents. Un contrat nouveau définit les conditions de chasse pour chaque lot. Il y a enfin une nouvelle clause de revoyure à trois ans. Tous les trois ans, il est possible de mettre

un terme au contrat à l'amiable. Une grande nouveauté dans le bail. Je souhaite qu'il y ait le moins possible de contentieux pour que dans trois ans nous continuions avec quelque chose qui marche bien.

En ce qui concerne les cautions, pour les lots qui font plus de 8 000 € de loyer au départ, il y a obligation de cautionnement. Pour les lots au-dessous de 8 000 €, cette obligation n'existe pas. Au-dessus de 8 000 €, il y en a 13 dans le département sur les 29. La caution peut-être une caution bancaire quant ils'agit d'un individuel. Pour les lots en licence annuelle, la caution n'est pas nécessaire car on signe chaque année et uniquement si le chasseur a payé. Quand il s'agit de sociétés de chasse, il y a plusieurs options. Soit la caution bancaire, soit le dépôt de garantie (montant équivalent à 50 % du loyer initial), soit le cautionnement par la fédération. Nous avons pu abaisser le montant de cautionnement de la fédération qui était de 2,5 fois le montant du loyer, à une seule fois. Ce qui a permis d'abaisser les engagements financiers de la fédération.

Là, nous entrons en production avec pour objectif la gestion de la biodiversité et son maintien, la régénération de la forêt et nous avons un contrat avec vous. Mon objectif est que votre passion rejoigne mes préoccupations professionnelles, dans un esprit de dialogue et de concertation.

TITRES HONORIFIQUES 2016

Médaille de bronze

- Alain Ballestra
- Max Carletti
- Jean-Paul Garnier
- Jean-Louis Dallari
- Roger Tomassone
- Christian Bazin
- José Dandreis
- Gilles Bannier (à titre posthume)



Médaille d'argent

- Maurice Tillault
- Alain Millanello
- Christian Autuly
- Roger Ciampi



Plaquette Souvenir aux administrateurs

- Fernand Barny
- Roger Ciampi
- André Laureri
- André Sicard

LE MOT DE LA FIN

Monsieur Chery représentant le préfet du Var.

Je suis solidaire de Monsieur le Préfet et j'assume pleinement les décisions que nous avons prises dans les différents arrêtés. C'est l'Administration qui agit et je ne souhaite pas qu'on stigmatise tel ou tel individu au sein de mes équipes. Je privilégierai toujours un esprit de construction, même si nous ne



sommes pas toujours d'accord. Il y a des points sur lesquels nous sommes d'accord. Vous avez parlé des carnets de battue. Nous les maintenons, mais ce que nous souhaitons c'est que la pression de chasse soit accentuée. J'ai noté que nous sommes d'accord sur les plans de chasse. Sur le loup, là aussi nous sommes d'accord. Je m'explique. Pourquoi dans le Var les arrêtés de prélèvement sont-ils cassés ? - Je n'en sais rien ! Le tribunal administratif rend ses décisions sur des arrêtés et des motifs qui sont les mêmes pour tous les départements de la zone méditerranéenne. Quand je prépare un arrêté, il est validé à l'échelon régional par le préfet coordonnateur de Rhône-Alpes en charge du plan loup. Les arrêtés pris dans le var sont semblables à ceux des autres départements, les arguments sont les mêmes. La prédation sur le plateau de Canjuers est la plus forte au niveau national. Ce qui ressort, pour le tribunal, c'est qu'il demeure une incertitude sur le nombre de loups et sur le nombre de meutes. Le deuxième point est qu'il faut démontrer la mise en péril du pastoralisme. Là aussi le seuil est difficile à déterminer. Des travaux sont en cours sur ce sujet.

Sur l'agrainage, nous sommes presque d'accord. Quand je suis arrivé il y a un an et demi, l'agrainage était interdit. Il a été de nouveau autorisé à titre expérimental. Une partie importante du département est concernée par cette mesure. Donc on progresse et je pense qu'il faut reconnaître cette avancée forte. Mais le monde agricole et le monde de la chasse ont du mal à communiquer.

Enfin, s'agissant des ordres de chasse. La population de sangliers doit

diminuer. Nous savons que le monde de la chasse s'emploie à cet objectif qui est difficile à atteindre. Continuer à chasser les mois de janvier, février et mars, je sais que c'est lourd. C'est difficile, fatiguant et certains chasseurs disent que c'est une boucherie, les laies sont pleines, cela ne nous plaît plus. Cela pose problème et on le sait. Cet arrêté n'est pas une remise en cause de vos efforts. La pression sur le sanglier est augmentée, nous le reconnaissons et si l'indemnisation des dégâts a diminué, c'est parce que les quotas en matière de viticulture ont été atteints. Si la production viticole vient à diminuer, le coût de l'indemnisation va exploser et cela remettra en péril les finances de la fédération. N'oublions pas que l'on est dans une démarche de destruction de nuisibles. Ce que je souhaite, c'est que cette mesure soit transitoire. Je pense que je suis dans le département une des personnes les plus attaquées par les écologistes et les environnementalistes. Les gens me voient comme un vrai partenaire de la chasse. N'interprétez pas mal cet arrêté qui est là pour vous aider. Merci président de m'avoir accueilli dans d'aussi bonnes conditions. Cela étant, sur le ton de la plus grande cordialité, le président Meissel ajoutera qu'il ne partageait pas du tout cette analyse.



En clôture de ce congrès départemental du var et une collation offerte, l'assemblée s'est levée p o u r

reprandre en cœur « La Coupo Santo » chantée a capella par Michel.

VOTES

535 bulletins déposés dans l'urne	Représentant : 14 069 voix
23 bulletins déclarés nuls	Pour 468 voix
Reste : 512 bulletins dépouillés et validés	Représentant : 13 601 voix exprimées

Élections au conseil d'administration

534 Bulletins dépouillés	Représentant : 14 160 voix totales
21 Bulletins déclarés nuls	Pour 520 voix
Reste : 513 Bulletins	Représentant : 13 640 voix exprimées

RÉSULTATS DES VOTES

Approbation du compte-rendu

- Assemblée générale 2015.
 - Pour 13 340, contre 261.
- moral 2015.
 - Pour 13 340, contre 261.
- BILAN Financier.
 - Pour 13 340, contre 261.

Prix des timbres et budget prévisionnel 2016/2017

- Pour 13 215, contre 386.

- Secteur 1 Nord Ouest Michel Vian : 13 550 voix élu
- Secteur 3 Est Alain Millanello : 13 640 voix élu
- Secteur 4 Sud Laurent Faudon : 8 770 voix élu
- Secteur 4 Sud Guy Marcantoni : 4 780 voix
- Secteur 5 Centre Jean-Louis Briatore : 13 318 voix élu
- Secteur 6 Sud Ouest Marc Albinelli : 13 550 voix élu
- Représentant des ACC et ACCA Elisabeth Cerato, 13 534 voix élue
- Représentant des ACC et ACCA Gilles Verret : 11 527 voix élu
- Représentant ASS chasse privée Marc Allione, 13 546 voix élu

Timbre Fédéral à 80€ - Gd Gibier 45€ - Nouveau Chasseur Gratuit - Bracelets Plan de Chasse Elaphe 92€ - Autres bracelets à 27 €

LA GLU EST SAUVÉE !

Retour, avec le Collectif Glu, sur un combat de près de deux années qui aboutira, grâce à l'engagement de passionnés pour la préservation de cette chasse traditionnelle, à maintenir l'utilisation de la glu dans la légalité.



Rappel : depuis le 26 juin 2014, le monde des glueurs était en effervescence. La Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire de l'Assemblée Nationale avait en effet voté l'amendement "Abeille" (du nom de son auteur, députée EELV), dans le cadre du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité. Celui-ci visait à interdire l'utilisation de la glu notamment pour la capture des appelants grives et merles noirs. (Voir article page 6 & 7 dans le chasseur varois N°4 et page 3 dans le N° 5).

Durant près de deux années la FRC PACA et le Collectif n'ont cessé de travailler afin de mettre en évidence le caractère durable et respectueux de la biodiversité de la capture des grives et merles à la glu. Des dizaines de rencontres avec les parlementaires de tous horizons politiques (Députés, Sénateurs, Elus Départementaux et Régionaux) ont eu lieu, de nombreux déplacements à Paris à l'Assemblée Nationale et au Sénat ont été nécessaires afin d'expliquer les réalités de la pratique. Près de 4 000 lettres ont été envoyées jusqu'à l'examen en seconde lecture à l'Assemblée Nationale les 1, 2, 8 & 9 mars en commission et les 16, 17 & 18 mars en séance plénière.

C'est la victoire

Le mardi 1^{er} mars 2016, une délégation du Collectif Glu et de la FRC PACA – avec notamment Alain Millanello représentant Marc Meissel président de la Fédération départementale des chasseurs du Var - était reçue à l'Assemblée Nationale avec verguettes, simeaux, et des formes, pour présenter cette chasse traditionnelle de Provence devant une vingtaine de députés qui lui ont tous assuré de leur soutien, nombre d'entre eux étant heureux de découvrir à cette occasion notre façon de pratiquer. Tous ont reconnu que notre activité était pénalisée par beaucoup de préjugés et de fausses informations véhiculées par nos adversaires. La Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire a rejeté l'amendement anti-glu.

La délivrance arrive enfin le 18 mars 2016, à 2 heures 30 du matin, quand les députés réunis en séance plénière rejettent définitivement, par 28 voix contre 9, l'amendement contre la glu à nouveau déposé par Mme Laurence Abeille, maintenant ainsi cette pratique dans la légalité. Le Collectif Glu, présent à l'Assemblée lors des débats, remercie chaleureusement tous les députés qui se sont engagés à ses côtés et n'ont

rien lâché face à des adversaires déterminés.

Rester vigilant pour l'avenir

À l'occasion de la réunion organisée à Manosque le 9 avril 2016, le collectif et la FRC PACA ont présenté leur vision du futur, mettant l'accent sur ce qui attendait les chasseurs.

- En premier lieu l'exemplarité avec en particulier un remplissage correct des carnets.
- Il y aura de nombreux contrôles sachant que les chasseurs sont dans le collimateur.
- Prendre soin de bien nettoyer les oiseaux à relâcher, c'est un point essentiel.
- Respecter l'éthique et la courtoisie est un autre point essentiel. Les élus y sont particulièrement sensibles.
- S'agissant des installations détruites, il est demandé d'en informer les FDC ou le Collectif glu.
- Être vigilants quant à la communication sur Internet et au travers des réseaux sociaux.
- Penser à déclarer au moins deux personnes par secteur afin de conserver les territoires correspondants.
- On sait que la chasse à la glu est très encadrée par les textes et il faut garder à l'esprit que se sont aussi les textes qui l'ont sauvée.

Respectez-les !

DECATHLON

FREJUS

Nos spécialistes sont heureux de vous accueillir et conseiller dans votre rayon chasse et pêche de 9h30 à 20h.

SOLOGNAC

DECATHLON FREJUS
Z.I. La Palud - 83600 FREJUS
04.98.12.71.71



RÉGLEMENTATION

CHASSE LE DIMANCHE

IL EST TEMPS DE REMETTRE LES PENDULES À L'HEURE !

Jean-Noël Cardoux, sénateur du Loiret et président du groupe Chasse au sénat, vient de publier un communiqué de presse intitulé " *Pour la chasse le dimanche* ", dans lequel il remet les pendules à l'heure face à la campagne qui vise à supprimer la chasse le dimanche. Nous le reproduisons ci-dessous :

Les détracteurs de la chasse le dimanche font un regrettable amalgame entre chasse et tir. Certaines formes de chasse : grande vénerie, petite vénerie, vénerie sous terre, palombière avec des filets, furetage avec des bourses se pratiquent sans arme et ne présentent aucun danger.

- Les zones ouvertes au public et aux promeneurs sont très préservées. **Le tir est interdit le mercredi et le dimanche dans toutes les forêts domaniales gérées par l'Office National des Forêts.** Le tir est également interdit en direction des voies ouvertes au public, des chemins ruraux et à proximité des habitations. Les propriétaires de territoires privés sont libres d'y organiser la chasse comme ils le souhaitent, dans la mesure où nul n'a le droit d'y pénétrer sans autorisation.

- Il suffit de faire respecter la réglementation et les gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage s'y emploient activement.

- **La période de chasse à tir se situe de mi-septembre à fin février**, soit moins de la moitié de l'année et essentiellement pendant l'automne et l'hiver, époque où la fréquentation de la nature par les autres utilisateurs est moins intense.

- Les panneaux indiquant « **Chasse en cours** » posés sur les voies de circulation ne sont pas destinés à avertir les utilisateurs que l'on « risque de leur tirer dessus » comme certains voudraient le faire croire, mais ont, au contraire un rôle préventif pour inciter les automobilistes et les autres usagers à la prudence afin d'éviter les collisions avec les gros animaux ou les chiens.

Depuis plusieurs années, les fédérations de chasseurs ont fait des efforts considérables pour réduire les accidents de chasse lesquels,

il faut le rappeler, interviennent essentiellement entre pratiquants de la chasse aux sangliers dont la prolifération a provoqué la multiplication des battues et donc des risques. Malgré cela, le nombre d'accidents est en constante régression. Ceux concernant les non-chasseurs sont de l'ordre de deux ou trois par an, surtout en zone de montagne, ce qui est encore trop mais comme dans toute activité humaine, le risque zéro n'existe pas. Ces chiffres aussi regrettables soient-ils ne sont pas significatifs en regard des accidents de ski ou de motonautisme causés par des irresponsables. Et que dire de certaines victimes innocentes sur les routes dont la mort a été provoquée par des délinquants conduisant souvent sans permis, sans assurance et sous l'emprise de l'alcool ou de drogue. Qui demande l'interdiction de circuler en voiture au nom de ces victimes ?

Interdire la chasse le dimanche serait une nouvelle atteinte aux libertés individuelles au détriment, encore, des classes moyennes vivant dans un mode rural. Le dimanche est bien souvent le seul jour où ces personnes peuvent s'adonner à leur passion.

La campagne orchestrée actuellement pour supprimer la chasse le dimanche utilise comme bien souvent la désinformation en faisant appel à la sensiblerie d'une population bien éloignée de la ruralité.

Sous une telle couverture, elle dissimule la véritable intention des initiateurs : parvenir par grignotages successifs à interdire totalement la chasse dans notre pays. Chacun doit en prendre conscience et ne pas être dupe.

D'après "Le Point de Mire", lettre d'information du Saint-Hubert Club de France.

Frédéric-Georges Roux, président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var rapporte avoir été sollicité pour signer une pétition lancée par un collectif d'associations voulant faire interdire la chasse le dimanche, **afin que les familles, les cavaliers et autres puissent se promener en toute sécurité dans la nature.** Nous retranscrivons ci-dessous l'essentielle de la réponse qu'il a donnée au nom du syndicat. Notons qu'il ne s'agissait pas pour le syndicat de défendre la chasse à tout prix, mais de rappeler d'abord les droits et devoirs des propriétaires forestiers, sans négliger les rôles économiques et sociaux de la chasse quand elle est bien encadrée.

Monsieur le Président,
La nature est à tout le monde. Comment ne pas adhérer ? La lune aussi, même si les Américains y ont planté leur bannière étoilée en juillet 1969.

La nature oui, mais pas le foncier. Chaque parcelle de notre France a un propriétaire qui est maître chez lui (évidemment dans le respect des lois, des voisins, de la qualité de l'air, de l'eau, des animaux et des plantes qui sont souvent mieux protégés que les humains). Certains sont plus enclins à ouvrir leurs domaines au public (moyennant cependant des règles à respecter).

Trois quarts des forêts françaises, qui sont classées en "zones naturelles" appartiennent à des propriétaires privés et à des services sociaux parfois rémunérés (loisirs, cueillette). Certains d'entre eux sont aussi chasseurs. Certains ouvrent leurs forêts au public en y organisant ou non des activités plus ou moins encadrées. D'autres y sont profondément hostiles et ne veulent pas se sentir "envahis" par les promeneurs. C'est leur droit le plus strict.





La chasse que vous semblez ranger exclusivement dans la catégorie des loisirs est certes un loisir "sportif" pour beaucoup. Elle est aussi, pour les propriétaires forestiers, tant privés que publics (État, collectivités) dont les forêts soumises au régime forestier sont gérées par l'ONF, sont une source de revenus non négligeable permettant de faire face, au moins en partie, aux coûts de plus en plus élevés des travaux sylvicoles.

La chasse est donc une activité dont le caractère économique est incontestable, mais c'est également une mission de service public.

En contrepartie du plaisir d'exercer leur sport, les chasseurs sont chargés par la collectivité de réguler les populations de gibier en respectant les plans de chasse approuvés au niveau local en fonction des spécificités des massifs. Ils sont mesurés d'une part par les objectifs de prélèvements auxquels ils se sont engagés, d'autre part ils sont sanctionnés par la charge de payer les dégâts occasionnés par ce gibier aux cultures, principalement agricoles mais aussi viticoles.

Pour ne parler que des départements de la région que je représente, les forestiers privés sont un peu plus de 225 000. Ils possèdent environ un million d'hectares d'une région qui en fait trois millions et dont la moitié est boisée.

Eu égard au "gibier local", nous subissons en PACA **trois problèmes majeurs** :

- **le loup** (sujet difficile, surtout pour les bergers), qu'il est mal venu de qualifier de gibier et sur lequel je ne m'étendrai pas.

- **le sanglier** (qui prolifère dans les départements littoraux) qui occasionne des dégâts de plus en plus importants et coûteux, notamment dans les vignes (qui représentent une valeur économique incontestable) et qu'il serait quasiment souhaitable d'éradiquer,

ou pour ne pas être excessif, d'en abattre deux fois plus pendant les trois ans qui viennent pour contenir leur population en équilibre avec la surface naturelle qui leur convient, faute de quoi, ils continueront à chercher leur nourriture dans les champs, les vignes et même dans les jardins des centres-villes.

- **les ongulés** (cerfs, chevreuils et autres grands animaux) qui, dans nos départements de montagne où nous produisons du bois d'œuvre (notamment du mélèze), se réjouissent de manger les repousses, puis de se frotter aux jeunes baliveaux (jeunes arbres) qui ont échappé à leur grignotage apéritif.

C'est également un besoin sanitaire parce qu'un jour pourrait venir où ces hardes de sangliers qui se reproduisent à l'envi deviendraient porteuses de maladies génétiques transmissibles à l'homme sans que nous puissions les confiner puis les abattre comme des volailles atteintes de la grippe aviaire ou du bétail atteint d'encéphalopathie spongiforme.

Nous avons grand besoin des chasseurs (et donc de la chasse). Nous avons besoin de chasseurs efficaces. Nous avons besoin qu'ils soient plus nombreux et qu'ils chassent plus souvent. Et c'est là que le bât blesse ? Les chasseurs, principalement des ruraux, sont efficaces, mais ils prennent de l'âge. Leur nombre (en état de marche) diminue et la relève avec des jeunes ne suit pas vraiment. Les jeunes auraient-ils d'autres priorités pour occuper leur temps ? Faire du VTT, du cheval, se promener en famille dans la nature, seraient-ils devenus tous végétariens ? Ou bien l'accroissement du coût des dégâts divisé par moins de chasseurs a-t-il rendu le prix du timbre "grand gibier" prohibitif pour leur porte-monnaie ? Autant de questions qui contribuent à ce que la chasse doive rester une

mission de tous les jours, y compris le dimanche (ne serait-ce que parce que ces jeunes qu'il faut mobiliser sont aussi des actifs qui ont des emplois en semaine).

La chasse est une activité dangereuse. Sans aucun doute, c'est incontestable. Il y a eu 122 accidents de chasse (dont 86% étaient des chasseurs) lors de la saison 2014-2015 (Source Office national de la chasse et de la faune sauvage) dont 14 mortels (aucun non chasseur).

C'est 122 blessés de trop et 14 morts de trop. Je ne suis pas chasseur moi-même, mais ma fonction au service des forestiers me les fait rencontrer fréquemment et je participe à de nombreuses réunions communes. Je peux vous assurer que la sécurité est une de leurs priorités les plus importantes, sinon peut-être la plus importante. J'en veux pour preuve la tendance à la baisse des accidents graves que l'on constate.

Si j'ai pris la peine de rédiger ce long courrier, ce n'est pas pour vous convaincre que vous devez renoncer à votre tentative de lobbying pour faire interdire la chasse, d'abord le dimanche, puis peut-être le mercredi et/ou le samedi avant que ce ne soit définitivement tous les jours (ce qui risque d'arriver sans contrainte, faute de motiver nos chasseurs résiduels protecteurs de nos cultures et de nos forêts), mais pour tenter d'ouvrir un dialogue, non pas avec des chasseurs, mais avec des "écologues" dont le seul tort à vos yeux est d'être "propriétaires" de parcelles pas si naturelles que cela qu'ils entretiennent à leurs frais car ils ne bénéficient pas d'argent public, dont le montant est d'ailleurs si insuffisant que nos collègues de l'Office National des Forêts sont contraints de vendre du bois et de louer le droit de chasse.

Frédéric-Georges Roux



Carnet de Prélèvement Bécasse (CPB)

Conformément à l'arrêté ministériel du 31/05/2011, nous vous rappelons que le retour du carnet est obligatoire pour en obtenir un l'année suivante.

Celui-ci doit être retourné, utilisé ou non, avant le 30 JUIN 2016 à la Fédération des chasseurs qui l'a délivré.

En cas de perte, vous voudrez bien nous faire une déclaration en mentionnant votre nom, prénom, identifiant et le nombre de prises et adresser votre courrier à : FDC83 – 21 rue de Tielt – 83170 BRIGNOLES

NOMINATION À L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ : UN DÉPUTÉ S'ENGAGE ET VEILLE AU GRAIN !

Après l'épisode de la chasse à la glu au cours duquel des parlementaires ont pris fait et cause pour préserver cette chasse traditionnelle, Marc Laffineur, député de la 7^e circonscription du Maine-et-Loire relève, dans la nomination de Christophe Aubel à la direction de la phase d'installation de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), un très mauvais signal envoyé aux chasseurs. Nous retranscrivons ci-dessous le communiqué qu'il a adressé aux fédérations, ainsi que le courrier de réponse, en retour, de Marc Meissel, notre président.

Madame, Monsieur le Président, Cher(e) ami(e),

À la suite de la nomination par la Ministre de l'Écologie de Christophe Aubel, en qualité de directeur de la phase d'installation de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), je tenais à vous faire part de ma profonde inquiétude.

Sur la méthode, comme sur le fond, cette nomination – qui laisse présager d'une nomination officielle de Christophe Aubel à la présidence de l'AFB – est un très mauvais signal envoyé aux chasseurs et peut-être légitimement vécue comme une provocation supplémentaire à l'endroit du monde cynégétique.

Tout d'abord parce qu'il me paraît insensé de nommer un directeur à la tête d'une Agence qui n'existe pas encore. Je rappelle que le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, censé encadrer les conditions de création de l'AFB, est toujours en cours d'examen au Parlement.

Ensuite, parce que Christophe Aubel, ancien administrateur de France Nature Environnement, a longtemps été le directeur de la ligue ROC (Rassemblement des Opposants à la chasse), avant que celle-ci ne soit rebaptisée Humanité et Biodiversité. Voilà qui augure bien mal de l'indépendance et de l'impartialité qui devrait pourtant caractériser l'Agence française pour la biodiversité.

Je me tiens à votre disposition pour échanger à ce sujet et serais heureux de recevoir votre témoignage.

Bien sincèrement,

Marc Laffineur

Député-Maire d'Avrillé, Ancien Ministre

Vice-président du Groupe d'études Chasse et Territoires

RÉPONSE DE MARC MEISSEL
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DU VAR



FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES
CHASSEURS DU VAR

21 rue de Tielt
Place Georges Clémenceau
83170 BRIGNOLES

☎ 04.94.80.06.95

☎ 04.94.59.54.35

✉ contact@fdc83.com

www.fdc83.com

Brignoles, le 7 avril 2016

Monsieur le Député
Marc LAFFINEUR
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07SP

Réf. : 93-2016 MC/BG

Objet :

Nomination de Monsieur Christophe AUBEL à l'AFB

Monsieur le Député,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre mail du 29 mars dernier, concernant la nomination de Monsieur Christophe AUBEL à la tête de la probable Agence Française de Biodiversité (AFB).

Votre analyse est juste, au-delà de la provocation que constituerait cette nomination, elle démontre la volonté de Madame la Ministre de l'Environnement, de nuire à la chasse et de l'attaquer par tous les moyens.

Après l'épisode de la loi sur la biodiversité et la chasse à la glu, cette nomination montre que des moyens financiers, politiques et humains vont être mis à disposition des doctrines anti-chasse et anti-ruralité. Vous devez, Monsieur le Député, comme vous l'avez toujours fait, dénoncer cette mascarade de l'AFB qui ne sera qu'au service des intégristes écologistes. La nomination de Monsieur Christophe AUBEL, ne fera que renforcer une division qui aujourd'hui apparaît entre les ruraux et les autres utilisateurs de la nature.

Vous pouvez Monsieur le Député, compter sur mon conseil d'administration et moi-même pour vous soutenir dans ce nouveau combat.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT :
Marc MEISSEL



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AVCM ASSOCIATION VAROISE DE CHASSE MARITIME



Invités et adhérents étaient nombreux salle des Salins, cela devait permettre de faire circuler l'information dans les meilleures conditions.

L'assemblée générale de l'AVCM (Association Varoise de Chasse Maritime) s'est tenue vendredi 11 mars à 18h30, salle des Salins à Port Pothuau, en présence de deux prestigieux invités : Messieurs **Marc Meissel**, président de la Fédération départementale des chasseurs du Var, et **Richard Baretti**, responsable du Conservatoire du littoral de la région PACA.

À l'issue de la présentation du rapport moral par le président de l'association, **Lionel Queno**, à l'occasion de laquelle plusieurs sujets ont été abordés, notamment les prélèvements par poste (cf article détaillé de la saison par *Philippe Roux*), la déclaration obligatoire des limicoles suite au nouveau bail, les réunions de secteur ainsi que les réunions des migrateurs et la traditionnelle galette des rois de début d'année, a suivi la présentation du rapport financier qui devait être approuvé à l'unanimité. Lionel Queno, après avoir remercié ses invités pour leur présence, **Monsieur Millanello**, président de Fréjus, qui avait fait le déplacement, et les membres de la Société a souhaité la bienvenue à deux nouveaux adhérents. Puis la parole a été laissée aux invités.

Gibier d'eau : de nouvelles espèces peut-être interdites

Monsieur Meissel a abordé la question de la grippe aviaire dans le Sud-Ouest et a fait le point sur le nouveau projet du schéma départemental. Il est revenu sur le problème lié au refus de la DDTM de nous octroyer l'autorisation d'ouverture anticipée. À ce propos,

il nous a laissé peu d'espoir d'obtenir satisfaction. On apprenait aussi que, d'ici 2018, des espèces de gibier d'eau actuellement chassables seront peut-être interdites alors que d'autres, jusque-là interdites, allaient être autorisées. Il nous faudra attendre pour en savoir plus.

Ensuite, Monsieur Meissel devait aborder la nécessité de faire remonter le nombre de nos prélèvements pour contrebalancer ceux avancés par les associations de protection animale. En effet, devant ces associations, les représentants des chasseurs n'ont pas de données précises à exposer. Par ailleurs, l'OMPO va rédiger un livret qui sera mis à notre disposition pour information. Enfin, pour conclure Monsieur Meissel devait annoncer qu'il réfléchissait à l'octroi d'une aide financière pour notre petite association qui ne bénéficie d'aucune subvention. Nous l'en remercions d'avance.

Moins de canards cette année ? Explication

Puis la parole était donnée à Monsieur Baretti. Celui-ci allait exposer les missions du Conservatoire du littoral, notamment celui de la renaturation des sites et le maintien des zones humides, pour la faune et la flore. Il devait préciser qu'il n'y a aucune volonté du Conservatoire du littoral de nuire aux chasseurs (85% du Conservatoire sont chassés) mais qu'il mettait un point d'honneur à composer avec tous les acteurs avec lesquels il est en relation.

Devant les interrogations de l'assistance concernant le manque de canards cette saison, Monsieur Baretti pense, non pas qu'il y ait

moins de canards (comme le prouvent les différents comptages) mais que les canards bougent moins grâce ou à cause d'un climat plutôt doux. La disparition des pins d'Alep et des pins pignons (abris naturels pour les canards en cas de vent fort) et enfin, depuis que les sites marécageux ne sont plus asséchés en hiver, il y a une présence d'eau saline en permanence, présence peu favorable aux canards, sauf quand il pleut.

Un espace de chasse en diminution ?

Enfin, un des membres de la société s'est interrogé quant à savoir si, considérant la diminution de notre espace chassable (à cause de la montée du niveau de la mer et de l'érosion), on pouvait entretenir l'espoir de se rabattre sur une autre zone de chasse. Monsieur Baretti sera clair à ce sujet, précisant que, étant donné qu'un effet de réserve s'est constitué, il n'y aura pas, à son avis, de possibilité de chasser dans les roubines, d'autant qu'il s'agit de domaine privé et que notre société est liée au DPM. Sur cette note légèrement pessimiste, mais qui nous l'espérons ne découragera pas nos adhérents et futurs adhérents (car les saisons se suivent, mais ne se ressemblent pas), la séance a été levée puis clôturée par le traditionnel apéritif offert par l'AVCM à ses invités et membres. Rendez-vous est pris pour septembre.

JOURNÉE NETTOYAGE DE LA FORÊT CABASSOISE

Organisée par la société de chasse, le CCFF (Comité Communal des Feux de Forêts) et, cette année, avec le concours de la société de pêche, c'est la **cinquième édition de ce type qui se tient à Cabasse-sur-Issole (Var)**. Une cinquantaine de bénévoles s'étaient donnés rendez-vous le **6 mars 2016**, dès potron-minet, pour retirer trois carcasses de voitures et un fourgon - qui ont été tronçonnés sur place - une bonne cinquantaine de pneus, du matériel électroménager ainsi qu'un grand nombre de bouteilles. Les berges de la rivière ont été également nettoyées par les pêcheurs.

Nous adressons nos plus vifs remerciements au *Groupe Pizzorno Environnement* qui a mis deux bennes à disposition, à la mairie de Cabasse pour son soutien logistique et à tous les bénévoles engagés dans la lutte pour la protection des espaces verts de Cabasse.

Emmanuel GHIO,
Président du CCFF, Secrétaire de la société de chasse et de pêche Cabasse



JOURNÉE DE LA CHASSE À BRIGNOLES

En cette belle journée du 21 avril dernier, la FDCV a présenté en ses locaux, grâce aux interventions respectives de Jennifer TAVERNE et de Matthieu GIBERT, en charge de ce projet, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2016 - 2022, à une assemblée de chasseurs venus en grand nombre...

Une occasion idéale pour échanger...

Parmi les principaux thèmes présentés, les participants ont pu échanger sur la gestion des ressources naturelles et des hommes, l'évaluation environnementale des sites du réseau européen Natura 2000.

L'événement, une véritable mine d'informations, s'est révélé fort enrichissant, permettant entre autres de mettre en valeur l'investissement des chasseurs tout autant que leur passion. La convivialité étant une valeur essentielle dans l'univers de la chasse, cette matinée instructive a été suivie d'un repas animé dans l'enceinte de la foire de Brignoles.

Le plein d'infos

Enfin, l'après-midi libre permet à chacun de découvrir le stand de la FDCV tenu par les gardes particuliers. Cette année, le stand particulièrement réussi invitait chacun à une immersion en pleine nature.

Communiquer avec le grand public, instaurer avec lui une relation privilégiée est évidemment important. C'est une manière directe et humaine de faire découvrir au plus grand nombre le monde de la chasse et son rôle trop souvent méconnu dans l'équilibre de la biodiversité. Grâce à de grands panneaux explicatifs spécialement conçus à cet effet et surtout au personnel présent et impliqué, chacun a pu trouver des réponses claires à ses questions.

Bon à savoir

Le projet du SDGC est consultable sur le site Internet de la FDCV à l'adresse suivante : www.fdc83.com.





**ARMURERIE - COUTELLERIE
GIRAUD**

B.G. 1891
1891 Giraud, fondéeur en 1891

Vente, réparation et réglages des armes à feu / Dépôts - vente
Accessoires et tenues de chasse
Coutellerie - art de la table - affutage / Articles pour chiens

1, rue d'Antibes 06400 Cannes - Tel : 04 93 39 05 80
e-mail: bgcannes@orange.fr
Site internet : www.coutellerie-giraud.fr



**SAMEDI 4 JUN 2016
JOURNÉE GLU
À VARAGES**



CETTE JOURNÉE EST POUR VOUS SI :

- ☛ Vous voulez découvrir et pratiquer ce mode de chasse ;
- ☛ Vous souhaitez apprendre la réglementation, les différentes techniques de fabrication des cimeaux et l'utilisation de la glu ;
- ☛ Ou tout simplement échanger entre glueurs.

Pour participer il vous faut envoyer un mail à contact@chasse-grives.fr ou téléphoner au **04.94.80.06.95**.

Attention l'inscription est obligatoire et n'oubliez pas d'indiquer votre nom, prénom et numéro de téléphone portable.



Domaine du Solitaire



Domaine de chasse et cynophilie



Organisation de régionales et nationales d'élevage
Organisation d'épreuves de travail
Organisation de concours de ferme et de meute

Chasse à la journée
Journée, demi journée (déjeuner et petit déjeuner sur place)

Actions de chasse
Peu d'actionnaires, chasse de qualité

Battue au sanglier
Pas de taxe d'abattage, 1 sanglier/ fusils



Parcs d'entraînements sur sangliers
Toutes races acceptées

Parc de débouillage
*Parc de 20 hectares
parc de 80 hectares*



5100 route de méounes
83870 Signes

+33(0)6 63 82 91 98
+33(0)4 94 90 83 54

domainedusolitaire@gmail.com
<http://www.domaine-du-solitaire.com>



SOCIÉTÉ DE CHASSE LA LIMATE SIGNES : HONNEUR AUX ANCIENS !



Erratum

Lors du dernier magazine, les photos de cet événement n'étaient pas parues page 14. Les voici et bravo encore à nos anciens pour tout ce qu'ils nous apportent chaque jour.

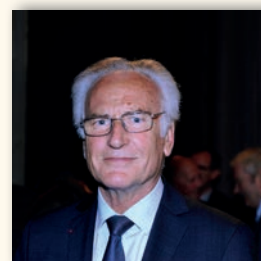
DÉPART À LA RETRAITE DE BERNARD BAUDIN : STANDING OVATION À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE.

Les chasseurs des Alpes-Maritimes réunis en assemblée générale de leur fédération, le 23 avril au Palais de l'Europe à Menton, ont offert à **Bernard Baudin** une ovation à la mesure de sa passion et de son dévouement pour la chasse.

C'était la "dernière séance" pour l'homme qui a assuré avec brio pendant **28 ans la présidence de la Fédération des chasseurs des Alpes-Maritimes** ainsi que celle de la Fédération nationale des chasseurs. « À travers la chasse, c'est le département et son environnement que l'on protège. Monsieur Baudin, vous avez fait plaisir à 7500 chasseurs ! » devait lancer **Véronique Laurent-Albesa** au pupitre. La Sous-préfète Nice Montagne emboîtait le pas d'**Éric Ciotti**, député de la première circonscription et président du département des Alpes-Maritimes dont le discours devait laisser transparaître une profonde reconnaissance à l'égard de Bernard Baudin. « Tu es la personne qui a défendu une certaine vision de notre société. Défendre la chasse, c'est défendre une forme d'histoire de notre civilisation, c'est défendre la France que nous aimons, ce que tu as fait avec cœur et passion. » **Marc Meissel**, président de la FRC PACA et président de la Fédération des chasseurs du Var devait ajouter quelques mots à l'intention de son ami « Tu as réussi à resserrer les troupes depuis les hauts sommets jusqu'à la mer. Cela nous a permis de relever la tête dans les moments difficiles. Merci pour tout ce que tu as fait, ainsi qu'à ton épouse Jacqueline. Merci pour toute cette amitié et toute cette complicité. »

L'instant d'émotion passé, nous avons approché Bernard Baudin qui venait de recevoir de la part de la Fédération des Alpes-Maritimes, une très belle carabine de chasse en calibre 30.06... le meilleur !

« J'ai succédé à **Renaud Denoix de Saint Marc** - premier vice-président du Conseil d'état - à la présidence de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Cet établissement public compte environ 2000 salariés et 200 ingénieurs. À soixante-cinq ans, c'est la limite d'âge et j'ai donc arrêté. Quant à la Fédération nationale des chasseurs, je l'ai quittée il y a quelques semaines. C'est aussi une grosse machine qui intéresse 1 200 000 chasseurs. Vous me demandez ce dont je suis fier ? Je réponds que



c'est d'avoir structuré la chasse. De l'avoir, en trente ans, faite passer de la chasse cueillette à la chasse gestion. La découpe des départements en unités de gestion par exemple a rendu les secteurs plus cohérents. Il y a aujourd'hui une vraie homogénéité au sein de l'unité de gestion.

Il y a aussi le plan de chasse chamois que j'ai mis en place en 1989, ainsi que nos relations avec le Parc du Mercantour. Ça n'était pas facile de faire passer le parc auprès des chasseurs. Le parc s'appropriait 50% des territoires et c'était pour ainsi dire les meilleurs. Les chasseurs allaient pourtant s'apercevoir que les effectifs étaient en augmentation et que les animaux pouvaient sortir du parc, ce qui allait dans leur sens.

J'ai pu aussi travailler avec d'autres établissements publics comme l'ONF (Office National des Forêts) et surtout je me suis efforcé d'améliorer les relations avec le monde agricole. Il y a eu un gros travail de réconciliation, d'autant que les effectifs de sangliers étaient en constante augmentation. Il y a eu de gros prélèvements ce qui a permis de maintenir le montant des dégâts sous la barre des 100 000 €.

Enfin, je me suis attaché, au plan national, à faire reconnaître la valeur du chasseur à travers la mise en œuvre d'une étude socio-économique de la chasse. Cela a permis de disposer de chiffres significatifs et d'être crédibles.

Pour résumer, la chasse représente un chiffre d'affaires annuel de 3,6 Milliards € et emploie 28 700 personnes, plus l'énorme potentiel du bénévolat qui à lui seul est l'équivalent de 70 000 000 d'heures travaillées par an. Nous avons ainsi démontré que la chasse permettait de financer des établissements publics comme l'ONC et que c'était un acteur économique de premier ordre. Nous avons également pu démontrer que la chasse était positive pour la loi sur la biodiversité. Et il y a beaucoup d'autres combats en cours comme par exemple celui de la Directive armes. La phobie des armes qui se développe est un phénomène inquiétant. Mais il y a heureusement aussi des bonnes choses. Gardons à l'esprit que le gibier fournit une viande d'excellente qualité, le cerf notamment, ce que corroborent de très sérieuses études diététiques. J'aimerais qu'il existe un label "Gibier de France". En attendant, n'hésitez pas, plusieurs restaurants niçois en servent à leur table ! »



CHASSEURS EN VUE

AMICALE DES CHASSEURS TRADITIONNELS VAROIS : TOUT POUR VALORISER LA PRATIQUE DU CHILET !

Pour aider et développer les écoles de chilet, l'Amicale des Chasseurs Traditionnels Varois, propose une subvention aux écoles de chilet varoises qui donneront des cours, à raison d'une heure minimum par semaine pendant trois mois consécutifs.

Notez que l'école de chilet d'Ollioules a démarré le 7 mars, avec une séance de 18 à 19 heures. Elle est ouverte à tous et les cours sont gratuits.

A vos agenda : un concours de chilet aura lieu à Ollioules, le dimanche 10 juillet à la salle des fêtes à partir de 9h.



L'Amicale des Chasseurs Traditionnels Varois, vous propose une adhésion, vous permettant ainsi de participer à diverses activités, sorties, repas etc. Contacter le président par téléphone ou par courrier. Une carte d'adhérent sera envoyée moyennant 5 €.

Contact : Amicale des Chasseurs Traditionnels Varois.
François De L'Isle, président, 43, impasse Les Myrtilles,
83190 Ollioules. Tél. 06 75 68 09 26
francoisdelisle@outlook.fr

JOURNÉE DE FERMETURE À ROQUEBRUNE : HUIT SANGLIERS AU TAPIS !



Le samedi 5 mars allait être une belle journée de fermeture. Elle devait se dérouler sur le mythique rocher



de Roquebrune-sur-Argens, notamment avec l'équipe du Blavet dont le chef de battue, **Michaël Rabet**, accroche à son tableau plus de 90 sangliers par an, avec en moyenne 20 chasseurs par battue.

Pour l'occasion, les équipes de Fréjus, du Muy, de Callas, de Figanières et de Bargemon avaient rejoint celle du Blavet et on aura noté la participation de **Daniel Ambrosino** et d'**Alain Millanello**, administrateur du secteur.

Une bonne entente entre les équipes et les agriculteurs pour lutter contre les dégâts était de rigueur et la battue s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles et avec huit sangliers au tapis.

À l'issue de cette belle partie de chasse, tous les chasseurs étaient conviés au Cabanon du Blavet pour le repas du midi.

FÊTE DE LA CARTOUCHE À LA VERDIÈRE : UNE PÊCHE MIRACULEUSE !

Quel grand plaisir, cette année encore, que d'accueillir le président Meissel à l'occasion de la Fête de la cartouche. **Cette quatrième édition du 12 mars devait générer une récolte de 230 kilos.** Cédric Cianti, de Pourrières, allait être le grand gagnant de la journée avec pour prime un fusil de chasse. Cela étant, tous les participants seront médaillés et recevront divers cadeaux.

Créée pour dépolluer, ne pas polluer nos collines et préserver la faune et la flore, l'association "La fête de la cartouche" respecte la chasse et les chasseurs. Elle espère plus que jamais une forte mobilisation des chasseurs, encore trop peu nombreux, ainsi que de tous les citoyens concernés par le respect de la nature et des êtres vivants. Marc Meissel, président de la fédération de chasse du Var, ne manquera pas de souligner la prise de

conscience de tous pour le respect de la biodiversité : « Une noble action » précisera-t-il.

C'est encore au nom de l'association qu'un chèque a été remis à la société de chasse "La Perdrix", de La Verdière, pour son prochain lâcher de perdreaux.

L'association remercie toutes les personnes présentes lors de cette édition 2016 et salue la présence de Cédric Long et d'Alain Martin.

Nos récoltes en quelques chiffres :

2013 : 80 kg ; 2014 : 129 kg ; 2015 : 120 kg et 2016 : 230 kg, avec la participation des villages de La Verdière, de Pourrières et de Varages.

N'oubliez pas que la Fête est ouverte à tous et à tous les villages. Rejoignez-nous !

Contact : Valérie Garrel au 06 20 73 43 54.

DÉPART EN RETRAITE ONCFS : DE NOUVEAUX DIRECTEURS

Didier Donadio et Guillaume Rousset, deux nouveaux directeurs pour la Police et la Recherche et l'Expertise. C'est une mutation dans la gouvernance de deux des directions de l'ONCFS qui constitue un moment fort de la vie de l'établissement.

Deux piliers de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Hubert Géant, directeur de la police (DP) et Pierre Migot, directeur de la recherche et de l'Expertise (DRE), viennent de faire valoir leur droit à la retraite. Par leur autorité et leur expertise unanimement reconnue, ils auront contribué à écrire quelques belles pages de l'histoire de l'établissement.

Exerçant à l'ONCFS depuis 41 ans, dont 13 à la tête de la Direction de la Police, Hubert Géant quitte ses fonctions après avoir su moderniser et faire évoluer les conditions d'exercice des missions de police. Depuis le 1^{er} février 2016, il est remplacé par Didier Donadio, délégué régional Nord-Pas-de-Calais – Picardie – Normandie depuis 2005. Ayant commencé sa carrière à l'ONCFS en 1978 comme garde-stagiaire, Didier Donadio est affecté en 1988 dans le Calvados après avoir passé l'examen de garde chef national de la chasse et de la faune sauvage. Continuant sa carrière professionnelle en Normandie, il occupe les fonctions de chef de SD du Calvados, coordinateur de SD de Seine-Maritime, chef de groupement et inspecteur régional Haute et Basse Normandie à la suite de l'obtention du concours d'ingénieur des travaux en



1998. Lors de la création des délégations régionales, il est nommé Délégué régional Haute et Basse Normandie, responsabilité ensuite étendue aux régions Nord, Pas-de-Calais et Picardie. Il a occupé ce poste jusqu'à son affectation à la direction de la police.

Durant ses 31 ans à l'ONCFS, dont 8 en tant que directeur de la Recherche et de l'Expertise, Pierre Migot a contribué à asseoir la réputation scientifique de l'établissement. C'est Guillaume Rousset, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts qui lui a succédé à la tête de la DRE, le 1^{er} mars dernier. Ayant officié de 2008 à 2012 en tant que directeur adjoint des Études et de la Recherche (par la suite Direction de la Recherche et de l'Expertise) à l'ONCFS, il a ensuite rejoint Lyon en tant que responsable de la mission "environnement, développement durable et bassin Rhône Méditerranée". Il a également participé aux réflexions de déclinaison régionale de l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Guillaume Rousset a occupé ce poste jusqu'à son détachement à la direction de la Recherche et de l'Expertise de l'ONCFS.



© photos ONCFS

- 1 Hubert Géant, directeur de la police
- 2 Pierre Migot, directeur de la recherche et de l'Expertise
- 3 Didier Donadio remplace Hubert Géant
- 4 Guillaume Rousset remplace Pierre Migot

JUIN			JUILLET			AOÛT		
M 1	6:01	21:08	V 1	6:02	21:18	L 1	6:28	20:56
J 2	6:00	21:09	S 2	6:03	21:18	M 2	6:29	20:55
V 3	5:59	21:09	D 3	6:03	21:18	M 3	6:30	20:53
S 4	5:59	21:10	L 4	6:04	21:17	J 4	6:32	20:52
D 5	5:59	21:11	M 5	6:04	21:17	V 5	6:33	20:51
L 6	5:59	21:11	M 6	6:05	21:17	S 6	6:34	20:50
M 7	5:59	21:12	J 7	6:06	21:16	D 7	6:35	20:48
M 8	5:58	21:13	V 8	6:06	21:16	L 8	6:36	20:47
J 9	5:58	21:13	S 9	6:07	21:15	M 9	6:37	20:46
V 10	5:58	21:14	D 10	6:08	21:15	M 10	6:38	20:44
S 11	5:58	21:14	L 11	6:09	21:14	J 11	6:39	20:43
D 12	5:58	21:15	M 12	6:09	21:14	V 12	6:40	20:41
L 13	5:58	21:15	M 13	6:10	21:13	S 13	6:41	20:40
M 14	5:58	21:16	J 14	6:11	21:13	D 14	6:42	20:38
M 15	5:58	21:16	V 15	6:12	21:12	L 15	6:43	20:37
J 16	5:58	21:17	S 16	6:13	21:11	M 16	6:45	20:35
V 17	5:58	21:17	D 17	6:14	21:11	M 17	6:46	20:34
S 18	5:58	21:17	L 18	6:15	21:10	J 18	6:47	20:32
D 19	5:58	21:17	M 19	6:16	21:09	V 19	6:48	20:31
L 20	5:58	21:18	M 20	6:16	21:08	S 20	6:49	20:29
M 21	5:58	21:18	J 21	6:17	21:07	D 21	6:50	20:28
M 22	5:58	21:18	V 22	6:18	21:06	L 22	6:51	20:26
J 23	5:59	21:18	S 23	6:19	21:06	M 23	6:52	20:24
V 24	5:59	21:18	D 24	6:20	21:05	M 24	6:53	20:23
S 25	5:59	21:18	L 25	6:21	21:04	J 25	6:54	20:21
D 26	5:59	21:18	M 26	6:22	21:03	V 26	6:55	20:19
L 27	6:00	21:18	M 27	6:23	21:02	S 27	6:57	20:18
M 28	6:01	21:18	J 28	6:24	21:00	D 28	6:58	20:16
M 29	6:01	21:18	V 29	6:25	20:59	L 29	6:59	20:14
J 30	6:02	21:18	S 30	6:26	20:58	M 30	6:59	20:13
			D 31	6:27	20:57	M 31	7:01	20:11

HEURE LÉGALE DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL À TOULON
(ANNÉE 2016)

La chasse est autorisée de jour, c'est-à-dire 1h00 avant l'heure légale de lever du soleil au chef lieu du département et 1h00 après son coucher

Pour le gibier d'eau chassé à la passée, c'est 2h00 avant l'heure légale de lever du soleil et 2h00 après son coucher



CONCOURS

IMITATION DE CHANT DES OISEAUX : UN ART ANCESTRAL

Le 23 avril dernier, le Cours Foch et l'Espace des Libertés ont accueilli à Aubagne sous un ciel clément le 1^{er} Festival de l'Oiseau. Entre autres animations, les participants ont pu assister au 19^{ème} Concours International de chilet, le championnat européen d'imitation du chant des oiseaux.

De nombreux élus présents ont pu manifester leur soutien à cette belle tradition, une véritable école de la patience, à l'image de la pratique de la chasse...

Une tradition provençale

On ne peut s'empêcher de penser à Marcel Pagnol et aux collines peuplées d'oiseaux rendues célèbres à travers ses romans qui ont su toucher tant de générations. **Le chilet est le terme provençal pour l'appeau**, ce sifflet permettant d'imiter à la perfection le chant des grives, dont les passionnés se servent depuis déjà plusieurs siècles. Cette tradition est également partagée par l'Espagne et l'Italie dont les délégations ont participé à ce concours aux côtés de notre pays.

Ce Festival a été l'occasion pour les familles de découvrir une discipline ancestrale, une belle forme de communion avec la Nature ainsi que d'assister à une magnifique démonstration de trompes de chasse et à un impressionnant lâcher de pigeons.

Une passion partagée par les élus

Les participants au concours ont vivement remercié notre Président M. Marc MEISSEL, M. Marc ALLIONE, Président de l'AICO (Association d'Imitation des Chants des Oiseaux), M. Lionel LONG, Vice-Président de l'AICO et représentant de la délégation Française, le Maire d'Aubagne Gérard GAZAY et des Députés ainsi que Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire, responsable des Traditions.

Résultats

Sont arrivés au premier rang après le vote des 6 membres du jury :

- Dans la catégorie Grive Musicienne : **José Antonio Martin Gayet (Espagne)**

- Dans la catégorie Grive Mauvis : **Enrique Marza Gascó (Espagne)**

- Dans la catégorie Merle Noir : **Enrique Marza Gascó (Espagne)**

- Dans la catégorie Divers : **Diégo Miro Llorens (Espagne)**



- 1 Discours des élus : Gérard Gazay, maire d'Aubagne et Bernard Deflesselle, député Bouches du Rhône
- 2 Délégation espagnole
- 3 Délégation française
- 4 Délégation italienne
- 5 L'école de chilet, la relève est assurée
- 6 Remise de prix par Marc Meissel

OLLIERES

DIMANCHE 3 JUILLET 2016



51^e FETE du CHIEN

800 chiens sur le champs de foire

Présence des AFFACCC région PACA

Pour tous renseignements
Tél. : 04 94 78 02 33



- Présentation
de Fauconniers



- Sonneurs de cors avec
meutes de 50 chiens
et chevaux



Crédit photos : Christel HELSTROFFER

LA VERDIERE

Dimanche 24 JUILLET

47^e FÊTE DU CHIEN

AVEC LA PARTICIPATION DES AFACCC DE LA REGION PACA
EXPOSITION DE CHIENS DE MEUTES PRESENCE DE 1500 CHIENS DE TOUTES RACES
PRESENTATION DE LA FAUCONNERIE PAR L'EQUIPAGE ET LA CONFRERIE C. D'ARCUSSIA

PARKING GRATUIT
ENTREE 3 €



8 h OUVERTURE DU PARC DE FOIRE

9h 30 Concours d'imitation du chant des oiseaux

9h 30 Inscriptions pour le concours de beauté
(visiteurs/Éleveurs)

- Démonstration de chiens de troupeau (E. DURST)

- Démonstration de chien truffier (J. N. PUCHE)

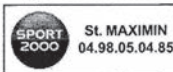
- Démonstration de chiens d'arrêt sur gibier vivant (Jean PHAN VAN et P. GONZALVEZ)

- Concours de beauté - Le chien et l'enfant

18 h Remise des Coupes et Tirage de la Tombola 19 h Apéritif de clôture

Renseignements : CANO Francis Tél : 04.94.04.10.79 - Port. 06.23.90.18.68

VACCINATION ET TATOUAGE OBLIGATOIRES POUR LES CHIENS
DES ÉLEVEURS ET DES VISITEURS
(CARNET DE SANTÉ OBLIGATOIRE - Arrêté Préfectoral août 2004)



Les propriétaires sont seuls responsables de leurs chiens. Se munir de parc pour les chiots et de laisse et colliers pour chiens.
Certificat de vaccination antirabique obligatoire départements infectés et à l'étranger.
Comme chaque année, les éleveurs sont priés de se conformer au décret du 21/04/1975 et celui du 29/09/1979 (tatouages et vaccinations obligatoires). En vue du projet de loi sur le Préf. il ne sera accepté aucun chien de cette race. En aucun cas le Comité organisateur de la fête du chien ne pourra être tenu responsable.

PRIERE DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Domaine de chasse de Reillanne

LE PLUS GRAND DOMAINE DE CHASSE ET PÊCHE DU SUD

AVEC 900 HA, 8 TERRITOIRES DE CHASSE, 2 LACS DE PÊCHE

Retrouvez l'ambiance chaleureuse et conviviale des journées de chasse !

-5%

ACTION SPECIALE

-5% sur les formules

action, demie action et quart d'action,

les dimanches, lundis et jeudis

165 €

OFFRE FÊTE DES PÈRES

Petit Déjeuner + 1 Journée de chasse* + Déjeuner + 1 boisson offerte

* Pour 3 faisans et 3 perdrix

www.lareillane.fr

TEL : 04 94 73 48 55 - FAX 04 94 73 41 18 - LE CANNET DES MAURES

BARJOLS

DIMANCHE 7 AOÛT 2016

24^{ème} FÊTE DU CHIEN

Sur l'ancien stade (parc de loisirs)
avec la participation des AFACCC de la région PACA

- 32^{ème} concours d'imitation du chant des oiseaux
- Exposition de chiens de meutes
- Démonstration de chasse à courre avec l'équipage de la vallée du Verdon
- Démonstration de chiens de travail (sur canards)
- Démonstration de chiens d'arrêt sur gibier vivant (Mr CARTIER Hervé et Mr DELPIA Robert)
- Démonstration de chiens truffiers (Mr PUCHE)
- Concours de beauté « le chien et l'enfant »
- Ballades à dos d'ânes

RESTAURATION / BUVETTE
SANDWICHES SUR PLACE

AÏOLI 16€ inscription sur place
Fromage /dessert /Vin compris

ENTRÉE 2€
GRATUIT
Pour les moins de 12 ans

Renseignement pour la participation à la fête du chien : Mr GERVASONI Daniel - Tél 06 22 31 38 21



Les propriétaires sont seuls responsables de leur chien. Certificat de vaccination anti-rabique obligatoire pour les départements infectés et à l'étranger. Les éleveurs sont priés de se conformer au décret du 21.04.1975 et celui du 29.08.1979 (tatouage et vaccination obligatoire). En vue du projet de loi sur le pitbull il ne sera accepté aucun chien de cette race. En aucun cas le Comité organisateur de la fête du chien ne pourra être tenu pour responsable.

PROFITEZ D'ENTREES GRATUITES
D'UNE JOURNEE AU GAME FAIR

LES BILLETS SONT A DEMANDER
SUR SIMPLE APPEL OU SUR PLACE
AUPRES DE LA FDCV A BRIGNOLES

LAMOTTE BEUVRON - SOLOGNE

Game Fair

EN
LOIR-ET-CHER

VENDREDI SAMEDI DIMANCHE
17 18 19
JUIN

Ball Trap de Signes

5100, Route de Méounes - 83870 SIGNES

Tél. club : 04 94 90 86 27 - Port. Patrick Russo : 06 81 45 70 19

Site : www.balltrapdesignes.com



Ouvert toute l'année du Mercredi au Dimanche et jours fériés de 9h à 19h NON-STOP



PARCOURS DE CHASSE SPÉCIAL CHASSEURS

- 25 Plateaux avec assurance
- Vente de cartouches
- Location de fusils

ARMURERIE DU CLUB

Cartouches Patrick Russo
SPÉCIAL GRIVES

- 32grs bourre jupe 7 1/2 - 9 - 10
- 32grs bourre grasse 9 - 10
- 32grs duo bourre jupe 8/10
- 36grs bourre jupe 8 - 9

45€



FORMULE DÉCOUVERTE ou PERFECTIONNEMENT AU TIR DE CHASSE

- Encadrement avec un initiateur diplômé Fédération Française de Ball-Trap
- Tir de 25 pigeons d'argile + 50 cartouches + Assurance journalière
- Contrôle de la mise à conformité de votre fusil
- Prêt d'une arme si besoin, casque de protection auditive, gilet et lunette de tir

La chasse est fermée ... ET ALORS !

NOUVEAU
CONCEPT



Le Pass'
Grives

Un poste, 2 tireurs, fusils semi-auto conseillés
des volées de 3 à 6 pigeons d'argile ... pardon grives.
Venez découvrir le jeu qui améliore votre coup de fusil !
Ouverture du Pass'Grives le 8 Juin 2016



PETITES ANNONCES



Domaine Puits de Rians

Petit gibier sédentaire sauvage + 3 lâchers par semaine + migrateurs, bécasses et grives + chevreuils et sangliers.

Grand rendez-vous aménagé. Chasse entretenue et gardée à l'année. Nombre de places limitées. Permis 13 valable. Actions à partir de 1000 €. Tél. 06 09 68 16 16

Domaine de Villonne

Var (83). Domaine la Villonne, Saint-Maximin

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale. Fusils limités. Entraînement des chiens en intersaison. Avantages pour groupes et CE. Abonnement saison. Tél. 06 09 44 48 50

Elevages de Gibiers « Les Châtaigniers »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière.

Documentation sur demande au 06 82 28 12 19

Et sur notre site : www.elevagedeschataigniers.fr

Var (83)

Près du logis du Pin – Route Napoléon. Chasse en bois et plaine sur 400 hectares environ. Grives, pigeons ramiers, bécasses et migrateurs. Chevreuils, sangliers et cerfs. Lâchers de faisans et de perdrix.

Tous les dimanches, rendez-vous et repas dans pavillon très confortable 400 € pour la saison.

Contact au 06 30 91 08 00

Association des Chasseurs de Saint-Jean - Var (83)

Domaine de Saint-Jean, à Ollières Recherche actionnaires pour petit gibier ainsi que pour battues grand gibier. Contact : Gérard Paoletti, président. Tél. 06 23 80 15 64

☞ FORFAIT ANNONCE SIMPLE	15 €
☞ FORFAIT ANNONCE AVEC UNE IMAGE	30 €
☞ FORFAIT ANNONCE ENCADRÉE	50 €
☞ FORFAIT ANNONCE ENCADRÉE AVEC UNE IMAGE	80 €

☞ LES PETITES ANNONCES NON COMMERCIALES SONT GRATUITES (VOLS, DISPARITIONS, DONNS)



ARMURERIE P.A.C.A.

Chasse • Accessoires • Tenues de chasse
Coutellerie • Archerie • Air-Soft • Militaria
Dépôts - Vente

La saison approchant mettez tous les atouts de votre côté en faisant réviser vos armes chez nous.

83480 PUGET SUR ARGENS

Espace Vernède II, Route des Vernèdes

Tél. 04. 94. 96. 92. 06

www.armurerie-paca.com

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

LAMOTTE BEUVRON - SOLOGNE

Game Fair EN LOIR-ET-CHER

VENDREDI 17
SAMEDI 18
DIMANCHE 19
JUIN 2016

www.gamefair.fr



LE GAME FAIR EST HEUREUX DE VOUS OFFRIR UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE AU SALON
(Sur présentation de ce document dûment complété).

13€ AU LIEU DE 18€
la journée

22€ AU LIEU DE 24€
le billet 3 jours

Nom : Prénom :

Email :

Larivière Organisation - 12, rue Mozart - 92587 Clichy cedex - tél. : 00 33 (0) 1 41 40 31 28 - gamefair@editions-lariviere.fr
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

PISTOLIER

Le Panorama - ZI Toulon Est - 151, Av. Alphonse Lavallée - 83130 La Garde
04.94.48.71.86. - contact@lepistolier.com - www.lepistolier.com
Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h & de 14h30 à 19h

CHASSE TIR LOISIRS DÉFENSE ATELIER

Le Tir d'été approche...
Préparez-vous !



TUNET DIMANCHE 5 JUIN
Ball-Trap Club de Pierrefeu
VENEZ ESSAYER L'ENSEMBLE
DES NOUVEAUTÉS TUNET
Merkel Leupold Sabatti Brenneke

Blaser Day DIMANCHE 12 JUIN
Ball-Trap Club de Pierrefeu
Découvrez et testez les armes
de la nouvelle Gamme Blaser !